

ACTION URGENTE

MOHAMED MORSI ET SES COLLABORATEURS VONT ÊTRE JUGÉS

Le président déchu Mohamed Morsi et cinq de ses collaborateurs comparaitront en justice le 16 février pour « espionnage ». S'ils sont reconnus coupables, ils pourraient être condamnés à mort. Au moins deux d'entre eux n'ont pas pu consulter d'avocat.

Le président déchu **Mohamed Morsi** comparaitra en justice le 16 février, aux côtés de 35 coaccusés, dont ses collaborateurs **Ahmed Abdelaty, Ayman Ali, Essam al Haddad, Assaad al Shikha** et **Mohamed Refaa al Tahtawy**. Dans l'acte d'inculpation qu'Amnesty International a pu consulter et qui énumère les charges retenues, ils sont notamment accusés d'avoir espionné pour le compte de « l'Organisation internationale des Frères musulmans et sa branche armée » et le Hamas de 2005 à 2013, des informations classées secrètes ayant été dévoilées, et d'avoir commis des actes terroristes contre l'armée et la police dans le but d'engendrer le chaos, de renverser l'État et de s'emparer du pouvoir. Ces hommes sont également inculpés d'avoir aidé des groupes armés à entrer en Égypte via des tunnels depuis la bande de Gaza, dans le but d'attaquer l'État égyptien. Tous sont détenus à l'isolement à la prison de haute sécurité de Tora, surnommée *al Aqrab* (le Scorpion). Selon les familles d'Essam al Haddad et d'Ayman Ali, tous deux n'ont pas pu consulter un avocat et le parquet les a déferés à la justice sans même avoir enquêté sur eux. L'acte d'accusation qualifie ces deux hommes de « fugitifs » ; pourtant, ils sont aux mains des forces de sécurité depuis le 3 juillet 2013.

En outre, **Abdelmeguid Mashali, Khaled al Qazzaz** et **Ayman al Serafy** n'ont été officiellement inculpés d'aucune infraction pénale, bien qu'ils aient passé plus de sept mois en détention. Les autorités ont interdit aux avocats de leur rendre visite, sauf pour assister à des audiences menées par le service du procureur général de la sûreté de l'État.

Le 25 janvier, les forces de sécurité ont fouillé plusieurs cellules à la prison de Tora, saisissant des affaires personnelles, du matériel d'écriture, de la literie et des médicaments. Le ministère de l'Intérieur a déclaré qu'il n'autoriserait aucune visite des familles avant le 1^{er} mars.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI- APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- invitez les autorités égyptiennes à veiller à ce que Mohamed Morsi et ses cinq collaborateurs soient jugés dans le droit fil des normes internationales d'équité et sans recourir à la peine de mort ;
- demandez-leur de permettre sans délai à ces hommes d'entrer en contact régulier avec leurs familles et leurs avocats, et de recevoir les soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin ;
- exhortez-les à libérer Abdelmeguid Mashali, Khaled al Qazzaz et Ayman al Serafy, à moins qu'ils ne soient inculpés rapidement d'infractions pénales reconnues par la loi et jugés par des tribunaux civils dans le cadre de procédures totalement conformes aux normes internationales d'équité, sans recourir à la peine de mort.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 28 MARS 2014 À :

Président par intérim

Adly Mahmoud Mansour
Office of the President
Al Ittihadia Palace
Cairo, République arabe d'Égypte
Fax : +202 2 391 1441

Formule d'appel: *Your Excellency, I*

Monsieur le Président,

Ministre de la Défense

Field Marshal Abdel Fattah al-Sisi
Ministry of Defence
Cairo, République arabe d'Égypte
Fax : +202 2 290 6004,
+202 2 291 6227

Courriel : mmc@afmic.gov.eg,

mod@afmic.gov.eg

Formule d'appel : *Dear Field Marshal, I*
Monsieur le ministre,

Procureur général

Hesham Mohamed Zaki Barakat
Office of the Public Prosecutor
Supreme Court House, 1 "26 July" Road
Cairo, République arabe d'Égypte
Fax : +202 2 577 4716, +202 2 575 7165
(aux heures de bureau, TU+2)

Formule d'appel : *Dear Counsellor, I*

Monsieur le procureur général,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Égypte dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la 5^e mise à jour de l'AU 196/13.

Pour en savoir plus : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE12/079/2013/fr>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

MOHAMED MORSI ET SES COLLABORATEURS VONT ÊTRE JUGÉS

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Dans la matinée du 25 janvier, les forces de sécurité de la prison ont fouillé des cellules de la prison de haute sécurité de Tora et saisi des vêtements et des médicaments, des affaires personnelles, des stylos, des livres et du papier, ainsi que des literies et des couvertures. Ces fouilles semblaient avoir pour objectif d'empêcher les détenus de communiquer avec le monde extérieur. Depuis, selon les familles, les autorités carcérales ne permettent pas à ces hommes de recevoir régulièrement les médicaments dont ils ont besoin pour des maladies chroniques.

D'après les familles, ils sont enfermés dans des cellules sombres et mal ventilées, et ne peuvent en sortir qu'une fois par jour pendant une heure. En outre, les familles n'ont pas le droit de leur amener de la nourriture. Ils ne reçoivent que deux repas légers par jour.

Mohamed Morsi est désormais poursuivi dans trois affaires. En septembre 2013, il a été inculpé de meurtre et d'incitation à la violence, à la suite d'une enquête sur les violences politiques meurtrières qui se sont déroulées aux abords du palais présidentiel au Caire, en décembre 2012. Les avocats de la défense n'ont pu obtenir un exemplaire du dossier de 7 000 pages que quatre jours avant l'ouverture du procès en novembre 2013, et n'ont pas pu rencontrer Mohamed Morsi, ce qui a compromis le droit de l'accusé de disposer du temps nécessaire à la préparation de sa défense. Lors de la première audience, les autorités n'ont laissé entrer dans le tribunal que quatre avocats de l'équipe principale défendant Mohamed Morsi. Le procès reprendra le 1^{er} mars 2014. Les collaborateurs Ahmed Abdelaty, Ayman Hodhod et Assaad al Shikha comparaissent également dans le cadre de cette affaire.

Dans le cadre d'une deuxième affaire, Mohamed Morsi comparaît pour avoir organisé une évasion durant la « Révolution du 25 janvier ». Les forces de sécurité avaient arrêté Mohamed Morsi le 28 janvier 2011 et l'avaient incarcéré avec d'autres dirigeants du mouvement des Frères musulmans. Le 30 janvier 2011, des personnes non identifiées ont pris d'assaut un certain nombre de prisons en Égypte, faisant sortir, parfois sous la contrainte, les détenus, dont Mohamed Morsi. Ce procès se poursuivra le 22 février 2014.

L'ancien président sera également jugé dans le cadre d'une autre affaire pour avoir insulté la justice, ont relaté les médias officiels en janvier 2014.

Noms : Mohamed Morsi, Ayman Ali, Ahmed Abdelaty, Assaad al Shikha, Khaled al Qazzaz, Essam al Haddad, Abdelmeguid Mashal, Mohamed Refaa al Tahtawy, Ayman al Hodhod et Ayman al Serafy

Hommes

Action complémentaire sur l'AU 196/13, MDE 12/007/2014, 14 février 2014